

DEC212239DR18

Décision portant nomination de Mme Adeline MARIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8207 intitulée « Unité Matériaux et Transformation » (UMET)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8207 intitulée UMET et nommant M. Patrick WOISEL en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DEC10D079DR18 du 18 août 2010 nommant Mme Adeline MARIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'Unité UMR 8207 intitulée UMET ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8207¹ en date du 03 mai 2010 ;

Considérant que Mme Adeline MARIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 12 au 14/11/2008 et 01 au 03/12/2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Adeline MARIN, Assistante Ingénieure (AI), est reconduite aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8207 intitulée « Unité Matériaux et Transformation » (UMET), à compter du 01/01/2020.

Mme Adeline MARIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Adeline MARIN, est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille., le 09/07/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Patrick WOISEL

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC212392DR18

Décision portant cessation de fonctions de Mme Annette LEGRAND, assistante de prévention au sein de l'UMR 9221 intitulée « Lille Economie et Management » (LEM)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC141763DR18 du 27 juin 2014 nommant Mme Annette LEGRAND aux fonctions d'AP au sein de l'Unité UMS 3702 intitulée LEM ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Annette LEGRAND, au sein de l'UMR 9221 intitulée « Lille Economie et Management » (LEM), à compter du 01/05/2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 26/08/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Etienne FARVAQUE

Etienne FARVAQUE
Directeur
LEM UMR 9221

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

